

N/REF : 13/03/2025 16H38 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C14917
V/Email reçu le Jeudi 13/03/2025 a 16H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
5 SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 19 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 37 DULLIN - MR MAREGA 06 49 73 30 93
LOGEMENT N° 100284, PORTE N°3751, 5° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : FOURNITURE ET POSE JOINT SILICONE CUISINE ET SDB
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REFECTION JOINT DE SILICONE ÉVIER ET SALLE DE BAIN
REMARQUE : QUELQUES CARREAUX DE FAIENCE SERAIENT A REMPLACERT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 18/03/25 a 11H15 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml		1	30,00	150,00
TOTAL H.T.					150,00
T.V.A. a 10,00%					15,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>165,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.